



FORMULES SPORTIVES

Adopté par le Comité directeur des 16/17 mai 2014



Article 1 – Ligue A Masculine

1.1 - Première Phase : matchs Aller/Retour : 26 journées pour 182 matchs

A l'issue de cette première phase et sous réserve de décision contraire de la FFVB, LNV ou DNACG :

- Les clubs classés de la 1^{ère} à la 8^{ème} place disputent les matchs de Play-offs du Championnat de France ;
- Les clubs classés de la 9^{ème} à la 12^{ème} place sont maintenus sportivement en LAM ;
- Les clubs classés 13^{ème} et 14^{ème} sont rétrogradés sportivement en LBM.

1.2 - Play-offs du Championnat de France de Ligue A Masculine

Formule Sportive :

- Les ¼ de finale et les ½ finales se disputent en matchs Aller/Retour et appui éventuel :
 - Le match Aller a lieu sur le terrain du club le mieux classé à l'issue de la première phase ;
 - Le match Retour a lieu sur le terrain du club le moins bien classé à l'issue de la première phase ;
 - En cas d'égalité de victoires, un match d'appui se déroule sur le terrain du club le mieux classé à l'issue de la première phase.
- La finale se dispute en match unique.

1.2.1 - Quarts de finale du Championnat de France de Ligue A Masculine

Les ¼ de finale sont répartis comme suit et se jouent en 2 matchs gagnants :

- Le club classé 1^{er} contre le club classé 8^{ème} à l'issue de la première phase (match A) ;
- Le club classé 2^{ème} contre le club classé 7^{ème} à l'issue de la première phase (match B) ;
- Le club classé 3^{ème} contre le club classé 6^{ème} à l'issue de la première phase (match C) ;
- Le club classé 4^{ème} contre le club classé 5^{ème} à l'issue de la première phase (match D).

1.2.2 - Demi-finales du Championnat de France de Ligue A Masculine

Y participent les vainqueurs des ¼ de finale et se jouent en 2 matchs gagnants :

- Vainqueur du match A contre le vainqueur du match D (match E) ;
- Vainqueur du match B contre le vainqueur du match C (match F).

1.2.3 - Finale du Championnat de France de Ligue A Masculine

Y participent les vainqueurs des ½ finales et se joue en un match unique :

- Vainqueur du match E contre le vainqueur du match F.

1.3 - Classement du Championnat de France de Ligue A Masculine

- Le vainqueur des Play-offs est classé 1^{er} et sacré Champion de France de LAM ;
- Le finaliste des Play-offs est classé 2^{ème} et déclaré Vice-champion de France de LAM ;
- Le classement de la 3^{ème} à la 8^{ème} place du Championnat de France de LAM est établi dans l'ordre du classement de la première phase pour les clubs ayant participé aux Play-offs ;
- Le classement de la 9^{ème} à la 14^{ème} place du Championnat de France de LAM est établi dans l'ordre du classement de la première phase pour les clubs n'ayant pas participé aux Play-offs.

1.4 - Attribution des Coupes d'Europe

Les coupes d'Europe pour la saison 2015/2016 sont attribuées de la manière suivante sous réserve de modification de la CEV :

- ECL (1) : Champion de France
- ECL (2) : Vice-champion de France
- CEV Cup (1) : Club classé 3^{ème} du championnat
- CEV Cup (2) : Vainqueur de la Coupe de France
- CEV Challenge Cup : Club classé 4^{ème} du championnat

Si un des trois premiers du Championnat de France remporte la Coupe de France :

- ECL (1) : Champion de France
- ECL (2) : Vice-champion de France
- CEV Cup (1) : Club classé 3^{ème} du championnat
- CEV Cup (2) : Club classé 4^{ème} du championnat
- CEV Challenge Cup : Club classé 5^{ème} du championnat

Article 2 – Ligue A Féminine

2.1 - Première Phase : matchs Aller/Retour : 22 journées pour 132 matchs

A l'issue de cette première phase et sous réserve de décision contraire de la FFVB, LNV ou DNACG :

- Les clubs classés de la 1^{ère} à la 8^{ème} place disputent les matchs de Play-offs du Championnat de France ;
- Les clubs classés 9^{ème} et 10^{ème} sont maintenus sportivement en LAF ;
- Les clubs classés 11^{ème} et 12^{ème} sont rétrogradés sportivement en division inférieure.

2.2 - Play-offs du Championnat de France de Ligue A Féminine

Formule Sportive :

- Les ¼ de finale et les ½ finales se disputent en matchs Aller/Retour et appui éventuel :
 - Le match Aller a lieu sur le terrain du club le mieux classé à l'issue de la première phase ;
 - Le match Retour a lieu sur le terrain du club le moins bien classé à l'issue de la première phase ;
 - En cas d'égalité de victoires, un match d'appui se déroule sur le terrain du club le mieux classé à l'issue de la première phase.
- La finale se dispute en match unique.

2.2.1 - Quarts de finale du Championnat de France de Ligue A Féminine

Les ¼ de finale sont répartis comme suit et se jouent en 2 matchs gagnants :

- Le club classé 1^{er} contre le club classé 8^{ème} à l'issue de la première phase (match A) ;
- Le club classé 2^{ème} contre le club classé 7^{ème} à l'issue de la première phase (match B) ;
- Le club classé 3^{ème} contre le club classé 6^{ème} à l'issue de la première phase (match C) ;
- Le club classé 4^{ème} contre le club classé 5^{ème} à l'issue de la première phase (match D).

2.2.2 - Demi-finales du Championnat de France de Ligue A Féminine

Y participent les vainqueurs des ¼ de finale et se jouent en 2 matchs gagnants :

- Vainqueur du match A contre le vainqueur du match D (match E) ;
- Vainqueur du match B contre le vainqueur du match C (match F).

2.2.3 - Finale du Championnat de France de Ligue A Féminine

Y participent les vainqueurs des ½ finales et se joue en un match unique :

- Vainqueur du match E contre le vainqueur du match F.

2.3 - Classement du Championnat de France de Ligue A Féminine

- Le vainqueur des Play-offs est classé 1^{er} et sacré Champion de France de LAF ;
- Le finaliste des Play-offs est classé 2^{ème} et déclaré Vice-champion de France de LAF ;
- Le classement de la 3^{ème} à la 8^{ème} place du Championnat de France de LAF est établi dans l'ordre du classement de la première phase pour les clubs ayant participé aux Play-offs ;
- Le classement de la 9^{ème} à la 12^{ème} place du Championnat de France de LAF est établi dans l'ordre du classement de la première phase pour les clubs n'ayant pas participé aux Play-offs.

2.4 - Attribution des Coupes d'Europe

Les coupes d'Europe pour la saison 2015/2016 sont attribuées de la manière suivante :

- ECL (1) : Champion de France
- ECL (2) : Vice-champion de France
- CEV Cup (1) : Club classé 3^{ème} du championnat
- CEV Cup (2) : Vainqueur de la Coupe de France
- CEV Challenge Cup : Club classé 4^{ème} du championnat

Si un des quatre premiers du Championnat de France remporte la Coupe de France :

- ECL (1) : Champion de France
- ECL (2) : Vice-champion de France
- CEV Cup (1) : Club classé 3^{ème} du championnat
- CEV Cup (2) : Club classé 4^{ème} du championnat
- CEV Challenge Cup : Club classé 5^{ème} du championnat

Article 3 - Ligue B Masculine

3.1- Première Phase : matchs Aller/Retour : 26 journées pour 182 matchs

A l'issue de cette première phase et sous réserve de décision contraire de la FFVB, LNV ou DNACG :

- Le club classé 1^{er} accède sportivement en LAM ;
- Les clubs classés de la 1^{ère} à la 8^{ème} place disputent les matchs de Play-offs du Championnat de France ;
- Les clubs classés de la 9^{ème} à la 12^{ème} place sont maintenus sportivement en LBM ;
- Les clubs classés 13^{ème} et 14^{ème} sont rétrogradés sportivement en division inférieure.

3.2 - Play-offs du Championnat de France de Ligue B Masculine

Formule Sportive :

- Les ¼ de finale et les ½ finales se disputent en matchs Aller/Retour et appui éventuel :
 - Le match Aller a lieu sur le terrain du club le mieux classé à l'issue de la première phase ;
 - Le match Retour a lieu sur le terrain du club le moins bien classé à l'issue de la première phase ;
 - En cas d'égalité de victoires, un match d'appui se déroule sur le terrain du club le mieux classé à l'issue de la première phase.
- La finale se dispute en match unique.

3.2.1 - Quarts de finale du Championnat de France de Ligue B Masculine

Les ¼ de finale sont répartis comme suit et se jouent en 2 matchs gagnants :

- Le club classé 1^{er} contre le club classé 8^{ème} à l'issue de la première phase (match A) ;
- Le club classé 2^{ème} contre le club classé 7^{ème} à l'issue de la première phase (match B) ;
- Le club classé 3^{ème} contre le club classé 6^{ème} à l'issue de la première phase (match C) ;
- Le club classé 4^{ème} contre le club classé 5^{ème} à l'issue de la première phase (match D).

3.2.2 - Demi-finales du Championnat de France de Ligue B Masculine

Y participent les vainqueurs des ¼ de finale et se jouent en 2 matchs gagnants :

- Vainqueur du match A contre le vainqueur du match D (match E) ;
- Vainqueur du match B contre le vainqueur du match C (match F).

3.2.3 - Finale du Championnat de France de Ligue B Masculine

Y participent les vainqueurs des ½ finales et se joue en un match unique :

- Vainqueur du match E contre le vainqueur du match F.

3.3 - Classement du Championnat de France de Ligue B Masculine

- Le vainqueur des Play-offs est classé 1^{er}, sacré Champion de France de LBM et accède sportivement à la LAM ;
- Le finaliste des Play-offs est classé 2^{ème}, déclaré Vice-champion de France de LBM et accède sportivement à la LAM si le vainqueur des Play-offs est également le club classé 1^{er} à l'issue de la première phase ;
- Le classement de la 3^{ème} à la 8^{ème} place du Championnat de France de LBM est établi dans l'ordre du classement de la première phase pour les clubs ayant participé aux Play-offs ;
- Le classement de la 9^{ème} à la 14^{ème} place du Championnat de France de LBM est établi dans l'ordre du classement de la première phase pour les clubs n'ayant pas participé aux Play-offs.

Article 4 - Calcul des points pour le classement des championnats LNV

Le classement des compétitions Masculine et Féminine s'effectue selon le barème suivant par addition de points.

Rencontre gagnée 3/1 ou 3/0	3 points
Rencontre gagnée 3/2	2 points
Rencontre perdue 2/3	1 point
Rencontre perdue 1/3 ou 0/3	0 point
Rencontre perdue par pénalité	moins 1 point - 3/0 (25/0, 25/0, 25/0) (sauf exception art. 8.2 alinéa 2 du règlement sportif)
Rencontre perdue par forfait	moins 3 points - 3/0 (25/0, 25/0, 25/0)

En cas d'égalité de points, le classement prend en compte :

- le retrait de point(s) infligé par toute commission compétente et/ou la DNACG
- le nombre de victoires
- le quotient des sets
- le quotient des points

Lorsqu'un groupement sportif est déclaré forfait général au cours ou à la fin des épreuves d'une compétition qui se déroule en matchs « Aller » et « Retour », les points acquis ou perdus contre ce groupement sportif, tant à l'« Aller » qu'au « Retour » sont annulés. Le groupement sportif est classé dernier et est remis à la disposition de la Fédération la saison suivante.

Article 5 - Diffusion des classements

A l'issue des compétitions de la LNV, la Commission sportive établit le classement des clubs de la LNV et le transmet à la FFVB (Commission centrale sportive).